



**LE CHEMIN À PARCOURIR :
RAPPORT SUR LES PROGRÈS
ACCOMPLIS DEPUIS LES
EXCUSES PRÉSENTÉES PAR
LE GOUVERNEMENT DU
CANADA AUX ANCIENS ÉLÈVES
DES PENSIONNATS AUTOCHTONES**

**Rapport du
Comité sénatorial permanent
des peuples autochtones**

L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Président

L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice-présidente

Décembre 2010

This document is available in English.



Disponible sur l'Internet parlementaire :
www.parl.gc.ca

(Travaux des comités — Sénat — 40^e législature, 3^e session)

Le présent rapport et les comptes rendus des témoignages entendus et des délibérations
du comité peuvent être consultés en ligne en visitant
www.senate-senat.ca

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction
des comités du Sénat au 613-990-0088 ou
par courriel à ABORIG-AUTOCH@sen.parl.gc.ca

Table des matières

MEMBRES	ii
ORDRE DE RENVOI.....	iii
INTRODUCTION	1
CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU : QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS	2
OBSERVATIONS	7
CONCLUSION.....	9
ANNEXE A – TÉMOINS	10

MEMBRES

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES 40^E LÉGISLATURE, 3^E SESSION (3 mars 2010 -)

L'honorable Gerry St. Germain, C.P.
Président

L'honorable Lillian Eva Dyck
Vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Patrick Brazeau
Larry W. Campbell
Roméo Antonius Dallaire
Jacques Demers
*James S. Cowan (ou Claudette Tardif)
*Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald Comeau)
Sandra Lovelace-Nicholas
Dennis Glen Patterson
Rose-May Poirier
Nancy Greene Raine
Nick G. Sibbeston
Carolyn Stewart Olsen
* Membres d'office

Autres sénateurs ayant participé à cette étude :
Les honorables sénateurs Salma Ataullahjan et Elizabeth Hubley

Greffière du comité :
Marcy Zlotnick

*Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*
Shauna Troniak

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* le mercredi 2 juin 2010:

L'honorable sénateur St. Germain, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones;

Que le Comité entende le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national du Congrès des peuples autochtones, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami et le président du Ralliement national des Métis à ce sujet; et

Que le Comité présente son rapport le 2 décembre 2010 au plus tard.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones;

Que le Comité entende le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national du Congrès des peuples autochtones, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami, le président du Ralliement national des Métis à ce sujet, et tout autre témoin que le comité jugera à propos;

Que le Comité présente son rapport le 2 décembre 2010 au plus tard.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* le jeudi 18 novembre 2010:

L'honorable sénateur Stewart Olsen propose, appuyée par l'honorable sénateur Runciman,

Que par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le 2 juin 2010, la date pour la présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones soit reportée du 2 décembre au 31 décembre 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gary W. O'Brien

INTRODUCTION

Le 11 juin 2008, au Parlement, le Premier ministre Stephen Harper a présenté, au nom du gouvernement du Canada, des excuses aux survivants des pensionnats indiens¹. Dans son discours, le premier ministre a déclaré que toute la « politique d'assimilation » mise en œuvre par le système des pensionnats « était erronée, qu'elle a fait beaucoup de mal et qu'elle n'a aucune place dans notre pays ». Le premier ministre a également promis de « s'engager dans une démarche de guérison, de réconciliation et de règlement des tristes séquelles laissées par les pensionnats ... et de mettre en œuvre la Convention de règlement »².

Le 11 juin 2009, le Sénat réuni en assemblée plénière a reçu des représentants de plusieurs organisations autochtones nationales afin de souligner le premier anniversaire de la présentation des excuses et de faire état des progrès accomplis à ce jour. Le 2 juin 2010, le Sénat a adopté une motion autorisant Comité sénatorial permanent des peuples autochtones d'étudier, en vue d'en faire rapport, les progrès réalisés relativement aux engagements pris depuis que le gouvernement du Canada a présenté ses excuses aux anciens élèves des pensionnats autochtones. Conformément à son mandat, le Comité a convoqué trois réunions afin d'entendre les commissaires de la Commission de vérité et de réconciliation et des représentants d'organisations autochtones nationales qui ont assisté à la présentation des excuses, le 11 juin 2008. Le Comité a convenu de faire état de ses constatations.

¹ Stephen Harper, *Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens*, Ottawa, Bureau du premier ministre, 2008.

² La *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* a été conclue en 2006 entre le gouvernement fédéral, les représentants des survivants des pensionnats indiens, l'Assemblée des Premières Nations, des représentants des Inuits et plusieurs organisations religieuses. La convention prévoit diverses mesures visant à promouvoir la guérison, la réconciliation et la réparation ainsi que divers engagements financiers : un paiement d'expérience commune à tous les survivants admissibles ayant résidé dans un pensionnat indien reconnu; un processus d'évaluation indépendant pour les survivants qui présentent une demande d'indemnisation pour sévices sexuels ou physiques graves; des activités de commémoration; un programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens afin d'offrir des services de soutien en santé mentale et affective aux survivants; et, enfin, la création d'une Commission de vérité et réconciliation pour une période de cinq ans. La convention prévoit également une prolongation de cinq ans du financement versé à la Fondation autochtone de guérison.

CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU : QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS

Les témoins entendus par le Comité ont souligné combien il était important de définir une vision du processus de « réconciliation » qui permettra de traiter les séquelles et l'héritage laissés par les pensionnats. Les membres de la Commission de vérité et réconciliation ont reconnu que la réconciliation faisait l'objet de nombreuses interprétations et rappelé les efforts déployés pour en arriver à une définition appropriée, notamment par le biais d'un dialogue et de consultations avec des aînés, des survivants et la population en général. Le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation, a fait savoir au Comité que la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens avait appliqué, pour la réconciliation, un modèle de « justice réparatrice » qui vise à corriger les erreurs du passé tout en renforçant les liens entre les gens afin que les relations futures reposent sur une base plus solide³. Il a notamment souligné l'importance que la Commission de vérité et réconciliation se penche sur les relations entre les Canadiens autochtones et non autochtones : « Nous devons comprendre que si nous voulons que la discussion au sujet de la réconciliation ait un certain mérite, nous devons trouver un moyen de corriger cette mauvaise relation et d'établir une nouvelle relation saine. Il s'agit là du problème auquel nous faisons face à la Commission de vérité et réconciliation »⁴. Mme Jeannette Corbiere Lavell, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, a suggéré au Comité d'adopter une démarche de réconciliation qui tienne compte des différences entre les femmes et les hommes et qui soit adaptée à la culture ». « Un cadre sexospécifique permettrait de mettre en pratique les modes d'acquisition de connaissances et les modes de vie des Autochtones, y compris les approches traditionnelles en matière d'équilibre entre hommes et femmes », a-t-elle ajouté⁵. Mme Charlene Belleau, directrice du Secteur des pensionnats indiens de l'Assemblée des Premières Nations, a également souligné la nécessité d'accompagner les survivants dans leurs processus de guérison et de récupération et de mettre en valeur les langues et les cultures autochtones, qui sont des éléments essentiels de la réconciliation⁶.

³ Témoignages du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, (ci-après désignés *Témoignages*), le 28 septembre 2010.

⁴ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

⁵ *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

⁶ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

Certains témoins ont insisté sur le fait que le processus de réconciliation doit comporter un dialogue entre les peuples autochtones, le gouvernement du Canada et la société canadienne dans son ensemble. M. Clément Chartier, président du Ralliement national des Métis, a expliqué au Comité que la réconciliation était une démarche à deux sens, dans le cadre de laquelle les survivants racontent leur expérience, pendant que les autres écoutent et tentent de rapprocher les points de vue⁷. Le juge Sinclair a, quant à lui, affirmé que la réconciliation était une solution à long terme qui s'étendra sur des générations, bien après que la Commission de vérité et réconciliation aura terminé ses travaux. Le processus de réconciliation ne sera pas terminé à la fin du mandat quinquennal de la Commission de vérité et réconciliation, mais celle-ci peut cependant accompagner tous les Canadiens dans ce processus en amorçant avec eux un dialogue sur les séquelles et l'héritage laissés par les pensionnats⁸. La Commission de vérité et réconciliation a fait rapport au Comité de ses récents efforts en ce sens, notamment la tenue, en juin 2010, du premier de sept événements nationaux, à Winnipeg, qui a réuni des milliers de survivants et d'autres citoyens venus discuter d'une multitude de questions relatives aux pensionnats. La Commission de vérité et réconciliation a également fait rapport au Comité de ses initiatives visant à élargir le dialogue au sein des collectivités autochtones, notamment la mise en place d'un programme visant à recueillir des témoignages et des points de vue de personnes concernées par les pensionnats ainsi que la création d'une sous-commission responsable des Inuits afin d'inclure dans ses travaux les voix et les témoignages de ces derniers⁹.

Certains témoins se sont dits favorables à la création de forums spéciaux au sein de la Commission de vérité et réconciliation, notamment pour les femmes et les jeunes, pour faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte dans le processus de réconciliation. Betty-Ann Lavallée, chef nationale du Congrès des peuples autochtones, a affirmé que, vu la nature délicate des questions abordées, les femmes et les jeunes pourraient avoir de la difficulté à s'ouvrir pleinement devant un public mixte¹⁰. Mme Corbiere Lavell a fait remarquer au Comité que les hommes et les femmes n'ont pas subi les mêmes sévices et qu'il est important d'avoir un forum spécial pour les femmes afin d'intégrer dans le processus de

⁷ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

⁸ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

⁹ Commission de vérité et de réconciliation, *Mémoire*, le 28 septembre 2010.

¹⁰ *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

vérité et de réconciliation les expériences, les besoins et les préoccupations des femmes autochtones. Elle a ajouté qu'un forum spécial pour les jeunes permettrait « que la réconciliation soit durable et que nos peuples aient une place dans un avenir commun au Canada »¹¹. Certains témoins ont dit que la Commission de vérité et réconciliation devrait organiser des événements nationaux à l'intention des femmes et des jeunes, dans le même esprit que la Sous-commission inuite déjà en place.

De nombreux témoins ont louangé le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation au cours de la dernière année, tout en signalant les autres défis qu'elle avait à relever d'ici la fin de son mandat, dans quatre ans. Reconnaissant l'ampleur du mandat et des responsabilités de la Commission de vérité et réconciliation, le juge Sinclair a fait observer qu'en réalité, « [la Commission dispose] d'un mandat de cinq ans pour régler les 150 années de tensions dans les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada ». Il a ajouté que même si le budget versé à la Commission de vérité et réconciliation en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens est considérable, il ne lui permet pas de remplir pleinement son mandat. Elizabeth Ford, directrice d'Inuit Tapiriit Kanatami, a remercié la Commission de vérité et réconciliation pour son travail, notamment pour les efforts qu'elle a déployés dans le Nord, ajoutant toutefois que la Commission « aura besoin de fonds additionnels pour accomplir son travail »¹². Mme Lavallée a demandé que le mandat de cinq ans de la Commission de vérité et réconciliation soit prolongé¹³.

Certains témoins ont fait remarquer que la guérison psychologique est un processus qui se prolongera au-delà des mesures de soutien offertes par le gouvernement fédéral. Selon Mme Belleau, les « mesures de soutien en santé sont essentielles » pour le Processus d'évaluation indépendant, la Commission de vérité et réconciliation et les processus de commémoration, ajoutant que les fonds engagés dans le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens sont insuffisants « pour répondre aux besoins des anciens élèves et de leurs familles »¹⁴. Mme Lavallée a dit espérer que « lorsque le travail [de la Commission de vérité et réconciliation] sera terminé, des mesures seront mises en place pour

¹¹ *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

¹² *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

¹³ *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

¹⁴ *Témoignages*, le 28 septembre 2010

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

aider les gens à composer avec les séquelles de ce processus de guérison, car il a fallu rouvrir ces blessures et il sera difficile de les refermer »¹⁵.

Plusieurs témoins se sont dits préoccupés que certaines personnes ou certains groupes aient été exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. M. Chartier a fait remarquer au Comité que « la grande majorité des Métis ne sont pas inclus [dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens] et qu'ils étaient nombreux à avoir fréquenté des pensionnats métis »¹⁶. Il a donné l'exemple de l'ancien pensionnat pour enfants métis de l'Île-à-la-Crosse, dans le nord de la Saskatchewan, qui a été exclu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ajoutant que des discussions étaient en cours entre le premier ministre de la Saskatchewan et son homologue fédéral afin d'en arriver à « une solution au sujet de cet établissement »¹⁷. M. Chartier a toutefois signalé que le Ralliement national des Métis s'attendait à ce que les choses bougent dans le dossier des élèves et des établissements métis exclus. John Merritt, conseiller principal en politique d'Inuit Tapiriit Kanatami, a rappelé la récente décision de la Cour supérieure qui a autorisé un recours collectif au nom d'un groupe d'Inuits du Labrador. Il a expliqué que ces anciens élèves, qui avaient fréquenté des externats et des pensionnats administrés par la province, avaient été exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Or, les Inuits du Labrador et leurs représentants ont fait valoir que « les élèves de ces écoles ont vécu pratiquement les mêmes problèmes et, dans certains cas, les mêmes abus que les élèves inuits ailleurs au pays »¹⁸. Mme Belleau, quant à elle, s'est dite préoccupée que la Section du règlement d'Affaires indiennes et du Nord canadien ait rejeté, pour divers motifs, quelque 21 000 demandes de Paiement d'expérience commune¹⁹. Elle a fait remarquer que les anciens élèves n'étaient pas tous au courant de l'existence d'un mécanisme d'appel pour le Paiement d'expérience commune ni qu'il était possible de demander l'ajout d'établissements à la liste des établissements officiellement reconnus et qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer un

¹⁵ *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

¹⁶ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

¹⁷ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

¹⁸ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

¹⁹ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

avocat pour faire appel. Mme Belleau a expliqué que lorsqu'ils allaient en appel, les survivants pouvaient se faire rembourser leurs frais d'avocat seulement s'ils gagnaient »²⁰.

Plusieurs témoins ont mentionné certaines mesures en place ou prévues, visant à régler ce qu'ils considèrent comme des exclusions à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. M. Chartier a donné l'exemple du Protocole conclu avec la nation métisse, signé par le Ralliement national des Métis et le gouvernement fédéral en septembre 2008, qui donne le mandat de traiter les questions métisses liées au dossier des pensionnats. Mme Belleau a précisé que l'Assemblée des Premières Nations cherche à faire élargir la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure « tous les anciens élèves »²¹. Mme Lavallée a fait savoir que le Congrès des peuples autochtones était en faveur de l'élargissement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure « les Inuits et les Métis qui ont fréquenté des pensionnats indiens »²². M. Merritt a également recommandé l'élargissement de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens afin d'y inclure les survivants inuits, mais, conscient que des problèmes techniques risquent d'empêcher la réouverture de l'entente juridique, il a également demandé que le « gouvernement du Canada et peut-être le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ... [fassent en sorte que] les modalités s'appliquent également aux Inuits du Labrador »²³.

Tous les témoins qui ont comparu devant le Comité ont souligné l'importance de l'éducation dans le processus de réparation des séquelles et de l'héritage laissés par les pensionnats indiens. Le juge Sinclair a décrit le rôle central de l'éducation dans le cadre d'une démarche de réconciliation à long terme et multigénérationnelle : « La situation actuelle est une répercussion des pensionnats autochtones, et nous estimons que c'est en misant sur le système d'éducation que nous commencerons à offrir des réponses aux futures générations »²⁴. Le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation en ce sens comprend la réalisation, en collaboration avec divers ministères provinciaux de

²⁰ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

²¹ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

²² *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

²³ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

²⁴ *Témoignages*, le 3 novembre 2010.

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

l'immigration, de vidéos destinées aux nouveaux Canadiens ainsi que la réforme des programmes et manuels scolaires en collaboration avec des éditeurs et des ministères provinciaux de l'éducation. Mme Ford a fait remarquer au Comité que la politique des pensionnats indiens, qui a été appliquée durant une si longue période, a engendré une pénurie d'enseignants bilingues (anglais/inuktitut), de programmes et de ressources pédagogiques favorisant l'enseignement bilingue ainsi que d'universitaires inuits capables de piloter des projets de recherche et de concevoir des pratiques novatrices. Elle a exigé un « investissement immédiat par tous les intervenants à tous les niveaux de nos systèmes d'éducation » afin de permettre la mise en place de réseaux d'éducation reflétant l'histoire, la langue et la culture inuites. Mme Belleau a ajouté que l'Assemblée des Premières Nations avait réclamé « une garantie en matière d'éducation pour nos enfants » prévoyant la création de réseaux d'éducation pour les Premières nations ainsi qu'un « financement durable, équitable et ... stable pour nos écoles »²⁵. Mme Corbiere Lavell a souligné que de nombreuses initiatives pédagogiques, notamment les programmes d'immersion linguistique, faisaient appel à des méthodes d'enseignement traditionnelles. Selon elle, c'est là « une façon de rétablir la compréhension et le respect mutuels. C'est comme ça que les choses devraient être »²⁶.

OBSERVATIONS

Les témoins ont fait des observations sur ce qu'ils estiment être des questions importantes relatives aux progrès accomplis depuis la présentation des excuses par le gouvernement. Le Comité a retenu les suivantes :

Pour réaliser pleinement la réconciliation, il doit y avoir un engagement à long terme et multigénérationnel de la part des peuples autochtones, du gouvernement du Canada et, en fait, de l'ensemble de la population canadienne. La réconciliation est un processus de longue haleine qui se poursuivra bien au-delà du mandat de la Commission de vérité et réconciliation. La fonction première de la Commission consiste à établir une base solide qui permettra de poursuivre le travail une fois que son mandat de cinq ans sera terminé.

²⁵ *Témoignages*, le 28 septembre 2010.

²⁶ *Témoignages*, le 20 octobre 2010.

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

- La Commission de vérité et réconciliation a déjà entrepris des travaux préparatoires dans le but de définir la vision et le processus de réconciliation pour les survivants des pensionnats, leurs familles, leurs collectivités et la société canadienne. Parmi les plusieurs initiatives importantes qu'elle a entreprises au cours de la dernière année, il y a eu le premier des sept événements nationaux pour tous ceux touchés par les séquelles des pensionnats.
- La guérison et la réconciliation s'inscrivent dans un long processus qui ne fait que commencer pour de nombreux survivants. Il y aurait lieu de continuer d'offrir des programmes de guérison aux anciens élèves des pensionnats et, le cas échéant, à leurs collectivités, afin de les soutenir dans le processus de guérison.
- Il y aurait lieu de rechercher des solutions négociées concernant l'exclusion de certains élèves ou groupes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le Comité a, lors du témoignage, pris connaissance d'un recours collectif au nom d'un groupe de Métis et d'Inuits du Labrador et leurs familles concernant leur fréquentation de pensionnats à Terre-Neuve et au Labrador. Le Comité constate également que les discussions se poursuivent entre le Ralliement national des Métis et le gouvernement fédéral dans le but de négocier une solution au problème de l'exclusion des Métis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.
- Les approches visant à favoriser la réconciliation doivent s'appuyer sur les forces, les besoins et les expériences des femmes et des jeunes. À cet égard, la Commission de vérité et réconciliation devrait envisager la création de sous-commissions pour les femmes et les jeunes ou organiser des événements nationaux à leur intention.

Tous les témoins ont souligné le fait que l'éducation est la base sur laquelle repose la réconciliation et insisté sur l'importance de l'éducation dans les pensionnats pour les collectivités autochtones et non autochtones. Les efforts doivent se concentrer sur l'établissement de nouveaux programmes de cours, d'outils pédagogiques et de programmes de formation pour les enseignants afin que tous les Canadiens connaissent ce sombre chapitre de notre histoire commune et les torts causés. Les mesures de soutien à l'enseignement des langues autochtones et à des systèmes scolaires adaptés à la culture permettront aux jeunes Autochtones d'acquérir les compétences et l'éclairage dont ils ont

Le chemin à parcourir : Rapport sur les progrès accomplis depuis les excuses présentées par le gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats autochtones

besoin pour réussir dans la vie, grâce à une meilleure connaissance et une meilleure appréciation de leur histoire et de leur identité.

CONCLUSION

Des progrès ont été accomplis sur le chemin de la réconciliation depuis les excuses présentées, mais il reste de nombreux défis à relever. La Commission de vérité et réconciliation ne fait que commencer son travail et, dans l'exécution de son mandat de cinq ans, elle devra relever un défi de taille dans un temps limité.

Le Sénat demandera peut-être au comité de revenir sur cet important dossier.

Date de la réunion	Organisation et porte-parole	Mémoire
28 septembre 2010	<p>Commission de témoignage et réconciliation du Canada :</p> <p>L'honorable juge Murray Sinclair, président;</p> <p>Marie Wilson, commissaire;</p> <p>Chef Wilton Littlechild, commissaire.</p>	X
	<p>Inuit Tapiriit Kanatami :</p> <p>Elizabeth Ford, directrice;</p> <p>John Merritt, conseiller principal en politique.</p>	X
	<p>Ralliement national des Métis :</p> <p>Clément Chartier, président.</p>	
	<p>Assemblée des Premières Nations :</p> <p>Charlene Belleau, directrice, Secteur des pensionnats indiens.</p>	X
20 octobre 2010	<p>Association des femmes autochtones du Canada :</p> <p>Jeannette Corbiere Lavell, présidente;</p> <p>Claudette Dumont-Smith, directrice générale par intérim.</p>	X
3 novembre 2010	<p>Congrès des Peuples Autochtones :</p> <p>Betty Ann Lavallée, chef national.</p>	X